

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de **Jeudi 15 Avril 2021**

OBJET : Validation du Plan de financement du projet « Création d'un corridor écologique favorable à un oiseau menacé, le Moqueur Gorge Blanche, sur la Presqu'île de la Caravelle » dans le cadre d'un appel à projets de la CTM au titre du FEADER -

Président Monsieur Denis LOUIS-REGIS
Secrétaire de séance..... Monsieur Raphael MARTINE

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN le 15 Avril, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, en raison de l'épidémie COVID-19, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des PV in extenso des séances du Comité du 26/08/2020 et du Comité du 18/12/2020
2. Examen et Vote du Budget Primitif 2021 – Budget Principal
3. Examen et Vote du Budget Primitif 2021 - Annexe CFME
4. Validation du plan de financement de l'appel à projets d'un Corridor Ecologique
5. Indemnisation des caféiculteurs et des éleveurs de cochons créoles noirs d'excellence
6. Missions d'expertise du Café (n°2) et de la Vanille d'excellence
7. Convention de partenariat du projet GRENN PEYI
8. Questions diverses

Membres présents

Pour la CTM

→ Membres Titulaires : Mesdames M-F TOUL – M-L LESDEMA – M. PLANTIN – J. DULYS-PETIT -
Messieurs D. LOUIS-REGIS – R. MARTINE - F. CATHERINE -

Pour les Communes

→ Membres Titulaires : Mme L. BESUBE(Ajoupa-Bouillon) - Mr C. LARCHER (Anses d'Ariet) – Mr B. BABIN (Bellefontaine) -
Mr G. MONSTIN(Carbet) – Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr D. DELEPINE(Ducos) - Mr E. JEAN-BAPTISTE(Fonds-Saint-Denis) -
Mr J-L GUIZONNE(Grand-Rivière) – Mr J. THABAR (Gros-Morne) – Mr D. DOULIN(Lamentin) - Mr S. THALMENCY(Lorrain) – Mr R.
GABRIEL(Marin) - Mr R. BRITHMER(Morne-Rouge) – Mme K. SALIBERT (Morne Vert) - Mr C. CYRILLE(Prêcheur) – Mr G.
GLONDU(Rivière-Pilote) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE(Rivière-Salée) - Mr R. DULYMOIS(Robert)- Mme M-A APOCALE(Saint-
Esprit) - Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr C. SAINT-CYR (Sainte-Anne) - Mr J. ELISABETH (Sainte-Luce)-
Mme J. BAZABAS(Sainte-Marie)– Mr C. PALIN (Trinité) -

Pour les Communautés d'Agglomération

→Membres Titulaires : Mr N. MONSTIN (CAP NORD) - Mr L. CLEMENTE(CACEM) –

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→CTM : Mr F. LORDINOT à Mr D. LOUIS-REGIS – Mrs C-A MENCE et D. ZOBDA à Mr F. CATHERINE -

→Communes : Mr J. DOMERGUE à Mr R. DULYMOIS - Mr J-C VARACAVOUDIN à Mr J-L GUIZONNE –
Mr E. JULTAT à Mr R. BRITHMER –

Membres titulaires absents

→CTM : Mesdames C. BAURAS - K. BERNABE – Messieurs L. BOUTRIN – G. COUTURIER – L. ADENET – B. BIROTA -
→Communes : Mr A. ALAMELU(Basse Pointe) – Mr A. BIRON (Case Pilote) – Mr L. JOUYE DE GRANDMAISON (Fort-de-France) –
Mr M. MICHALON (Marigot) – Mr M. GOLBASAMY (Saint-Pierre) – Mme B. BARDOUX (Trois Ilets) – Mr L. OCCOLIER (Vaudin) -
→Communautés d'agglomération : Mr J-F. BEAUNOL (CAESM) –

Invitée excusée : Madame Véronique LEFEBVRE – Trésorière du Syndicat Mixte du PNRM

Assistaient à la Réunion

Monsieur M. VEILLEUR, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique

- Vu** Le Code Général des Collectivités Territoriales aux articles 2311-1 et suivants ;
- Vu** Le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 portant classement du Parc Naturel Régional de la Martinique et adoptant la charte révisée du Parc Naturel Régional de la Martinique ;
- Vu** L'arrêté préfectoral approuvant les nouveaux statuts ;
- Vu** la délibération n°21-11 en date du 15 avril 2021 relative au vote du Budget Primitif – Budget Principal pour l'exercice 2021 ;

Considérant qu'en mars 2020, la Collectivité Territoriale de Martinique a lancé un appel à projets « Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel et culturel » relatif au dispositif 7.6.1 du Programme de Développement Rural de la Martinique (PDRM, 2014-2020). Et que, dans ce cadre, le Parc naturel régional de Martinique (PNRM) a déposé un dossier intitulé « Création d'un corridor écologique favorable à un oiseau menacé, le Moqueur gorge blanche, sur la Presqu'île de la Caravelle (Martinique) » ;

Considérant que le Moqueur gorge blanche (*Ramphocinclus brachyurus*) est menacé d'extinction du fait de plusieurs facteurs et notamment l'absence de continuité écologique entre les différents sites de nidification. Ceci limite son expansion et contribue à son isolement. Pour résoudre ce problème, un corridor écologique adapté à cette espèce est en cours de création sur la Presqu'île de la Caravelle ;

Considérant que le PNRM a soumis le projet à la Direction des Fonds Européens de la CTM le 29 mai 2020. Une procédure d'instruction du dossier afférent est donc en cours.

Le Plan de financement prévisionnel du projet étant établi tel qu'il suit :

Dépenses		
Nature des dépenses (prestations externes)	Calendrier	Montant (€ TTC)
Etude de faisabilité (sélection des essences, préparation des plants, analyse foncière, planification, etc.).	8 mois	43 812,69
Travaux de plantation et d'entretien du corridor écologique.	6 mois	128 796,83
Suivi et bilan de l'opération (expertise, rapport technique, réunions).		2 261,68
TOTAL		174 871,22

Recettes	
Nature des produits	Montant (€ TTC)
CTM (15%)	26 230,68
Financement européen (FEADER, 85%)	148 640,54
TOTAL	174 871,22

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Comité syndical,

Article 1

Approuve le projet de création d'un Corridor écologique favorable au Moqueur Gorge Blanche (*Ramphocinclus brachyurus*) sur la Presqu'île de la Caravelle.

Article 2

Adopte le plan de financement de cette opération tel que indiqué ci-dessus pour un montant total de 174 871,22 € TTC.

Article 3

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2021 et suivants.

Article 4

Donne mandat au Président pour effectuer toutes les démarches nécessaires et utiles à la mise en œuvre de ce projet.

Article 5

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte.

Pour extrait certifié conforme,

Fort de France, le 15 Avril 2021



Le Président,


Denis LOUIS-REGIS